



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2009

Le dix sept septembre deux mil neuf, à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents : Mrs BESNIER Christophe, LEVILLAIN Landry, CHAUVEAU Jacky, COULON Maryvonne, MARICHAL Benoît, LABASQUE Guy, AVALLART Pierre, MARTIN Jean-Pierre, MAHIEU Céline, DE PRAETER Betty, HENOCH Frédérique, LEBANNIER Jacky, HUAULMÉ Didier, formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Marie-Françoise ORHON qui a donné procuration à Guy LABASQUE
Jérôme HAMET qui a donné procuration à Jacky CHAUVEAU

Mr LEVILLAIN Landry a été élu secrétaire.

APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2009

FISCALITE DIRECTE LOCALE : ASSUJETTISSEMENT A LA TAXE D'HABITATION DES LOGEMENTS VACANTS DEPUIS PLUS DE 5 ANS

Une circulaire du 27 juillet 2009 présente les conditions et délais dans lesquels doivent être prises les délibérations en matière fiscale.

Après examen des ces dispositions, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'appliquer l'assujettissement des logements vacants depuis plus de cinq ans à la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts qui permettent d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

La base d'imposition de taxe d'habitation de ces logements ne subit aucun abattement, exonérations et dégrèvements.

Il rappelle les conditions dans lesquelles ces logements sont considérés comme vacants et qu'en cas d'erreur sur l'appréciation de la vacance, les dégrèvements qui en résulteraient seraient supportés par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale et celle revenant éventuellement aux EPCI sans fiscalité propre, les logements vacants depuis plus de 5 ans.



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Il charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Suite aux déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie

- ✓ Propriété de Mr STEPHAN Jérôme située 1 impasse Bourdet ;
- ✓ Propriété de Mr DESLANDES Marc située 1 impasse des Cygnes
- ✓ Propriété des conjoints DURAND-SAUVAGE-GOUDE 17 rue des Sencies
- ✓ Propriété de Mr Mme JOUNEAU Jean-Claude 1 rue des Rossignols

Le Conseil Municipal déclare renoncer au droit de préemption urbain pour ces propriétés.

DEMANDE ECHANGE DE TERRAIN

Monsieur le Maire expose que Mr LARGEAUD Mario et Melle DOHIN Catherine domiciliés 12 impasse Bourdet sollicitent l'échange de leur jardin cadastré section AD n° 173 surface : 2a46ca avec celui qui était rattaché au logement de la poste parcelle cadastrée section AD n° 177 surface 1a91ca.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la demande formulée par Mr LARGEAUD Mario et Melle DOHIN Catherine

Considérant que la municipalité a toute latitude sur l'utilisation de ce terrain : le bail de la poste ayant été résilié récemment.

Accepte cet échange sous réserves :

- que la parcelle AD n° 173 ne soit grevée d'aucune servitude.
- que tous les frais soient à la charge des demandeurs
- la parcelle cadastrée AD 178 surface 8ca, ancien appenti appartenant à la commune de Bouère, sera également intégrée dans cet échange
- chacun des deux lots cédés sera évalué à 1.000,00€
- confie les formalités des actes à Maître GUÉDON, Notaire à Ballée
- autorise Monsieur le maire de Bouère ou en cas d'empêchement Monsieur Guy LABASQUE 1^{er} adjoint à signer toutes pièces inhérentes à ce dossier

BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire signale qu'en 2008, les travaux d'extension réseau assainissement impasse des Cygnes ont fait l'objet d'une recette de 4.000,00 € : participation du propriétaire concerné par ces travaux

En 2008 l'écriture a été imputée en section d'investissement, article 131, il y a lieu de régulariser cette écriture en prévoyant les crédits budgétaires comme suit :



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

	Budget 2009	Décision modificative n° 1	Total
Section d'exploitation			
Recettes			
Article 704 Vente -Travaux	/	+ 4.000,00€	4.000,00€
Dépenses			
Article 023 Virement à la section d'investissement	22.465,73€	+ 4.000,00€	26.465,73€

Section d'investissement			
Dépenses			
Article 131 Subvention d'équipement	0	+ 4.000,00€	4.000,00€
Recettes			
Article 021 Virement de la section d'exploitation	22.465,73€	+ 4.000,00€	26.465,73€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à effectuer cette décision modificative.

RAPPORT D'ACTIVITES 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez a transmis le rapport d'activités 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui sera tenu à disposition du public pour consultation.

Il souhaite toutefois que les coûts collecte en porte à porte et coûts conteneurs semi-enterrés soient différenciés.

RAPPORT D'ACTIVITE 2008 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez a transmis le rapport 2008 du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui sera tenu à disposition du public pour consultation.



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

PERSONNEL SERVICE TECHNIQUE

CREATION D'UN EMPLOI EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (C.A.E.)

Depuis le 1er juin 2009, dans le cadre du Plan d'action pour l'emploi des jeunes, des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi « CAE passerelle » peuvent être conclus pour des jeunes de 16 à 25 ans révolus. Ces Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de permettre aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Le salaire du contractuel est pris en charge à hauteur de 90 % du SMIC brut horaire brut avec

également des exonérations de charges sociales. Le contrat aidé sera conclu pour une durée

allant de 12 à 24 mois et pour un travail hebdomadaire de 20 heures à 35 heures.

Vu la circulaire de la DGEFP n° 2009-19 du 29 mai 2009 relative aux modalités de mise en œuvre du CAE Passerelles dans le cadre du plan jeunes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

décide à l'unanimité :

- d'approuver la création d'un emploi en C.A.E passerelle pour une période de 12 mois, avec un temps de travail de 35 heures hebdomadaires et une rémunération au S.M.I.C;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la collectivité avec le Pôle Emploi et les services de l'Etat, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

TIG Travail d'Intérêt Général

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Mayenne a contacté la mairie pour proposer, le cas échéant, un Travail d'Intérêt Général (mesure alternative aux courtes peines d'emprisonnement).

Il s'agit de faire effectuer à la personne condamnée une activité utile pour la société tout en lui permettant d'éviter les effets désocialisants d'une incarcération ; le travail n'est pas rémunéré.

En collaboration avec le Ministère de la Justice ce partenariat est proposé aux établissements publics, collectivités ou associations

Le Conseil Municipal prend acte de ce dispositif et émet un avis favorable.

INFORMATIONS OU QUESTIONS DIVERSES



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Cimetière : procédure de reprise de concessions abandonnées

Monsieur le Maire informe les élus que des tombes ne sont plus entretenues et certaines semblent abandonnées.

Aussi il convient de recourir à une procédure de reprise de concessions abandonnées suivant la réglementation en vigueur au vu des articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La dernière procédure remonte à 2000

Convention utilisation salle de sports par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez - Avenant n° 4

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2005 la salle des sports est mise à disposition à la Communauté de Communes notamment pour des interventions des éducateurs sportifs dans les écoles ou pendant les petites vacances

Vu la proposition de révision du tarif horaire de location présentée par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte ce tarif horaire de 7,45€ applicable à compter du 1^{er} septembre 2009 et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur Guy LABASQUE, 1^{er} adjoint, à signer l'avenant n°4 à la convention initiale.

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

- ✓ Ouverture d'une 7^o classe à St Brice
- ✓ Effectif total : 161 élèves
- ✓ Recrutement d'un jeune en contrat d'aide à l'emploi à compter du 1^{er} septembre 2009
- ✓ Modification du sens d'ouverture de la porte extérieure du dortoir
- ✓ Différents travaux ont été réalisés par l'employé communal (équipement des classes notamment)
- ✓ Une manœuvre des pompiers sera réalisée prochainement (exercice d'évacuation)

Grippe H1N1

Transmission auprès du personnel des mesures et consignes à appliquer pour réduire les risques de contagion

Au niveau des écoles, prévision d'un complément d'équipement en matériel d'hygiène pour les sanitaires.

INFORMATIONS :

TRAVAUX

Sont terminés



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

- ✓ Les travaux sur le Fondrieux : enrochement à proximité de la propriété de Melle ROLLET, refaction du Pont du Jard
- ✓ Remplacement de 2 Chassis sous toiture salle polyvalente
- ✓ En campagne, travaux de voirie : points à temps et enduits pratiquement terminés
- ✓ Jeux enfants installés lotissement Résidence des Chênes
- ✓ 2 Barrières devant la boulangerie
- ✓ Mise en service depuis le 11 septembre du relais téléphonie mobile

En cours

- ✓ Révision du PLU : haies des sentiers pédestres à répertorier ; nécessitant un relevé détaillé qui sera élaboré par un bureau d'études : devis à demander à Mayenne Nature Environnement et à Paysages de l'Ouest
- ✓ Etude Parc Eolien : Propositions d'emplacements des pylônes : 2 sur Bouère ; 4 sur St Denis d'Anjou ; réunions mardi 29 septembre 15h00 à Château-Gontier et en novembre à Bouère ou St Denis d'Anjou
- ✓ Démarrage des constructions logements locatifs Mayenne Habitat lotissement Résidence des Chênes

Prévision

- ✓ En agglomération : travaux sur ligne électrique avec mise en souterrain ligne haute tension programmés en 2010 ;
- ✓ étude associée avec l'installation fibre optique pour une desserte totale du haut débit sur l'ensemble du territoire

Autres informations

Animations du 6 septembre : Journée des peintres et vide grenier

Succès pour ces deux animations : bilan positif émis par les participants et organisateurs ; une dizaine de peintres ont concouru à cette animation organisée par l'Office du Tourisme. La commune a acheté une aquarelle et le lauréat a fait don de son tableau à la municipalité.

Théâtre :

vendredi 2 octobre 20h30 spectacle à la salle polyvalente (tout public) par la compagnie Houlala Compagnie.

Cette même troupe animera un stage théâtre pour ados pendant les vacances de la Toussaint à la salle polyvalente.



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Visite de Monsieur le Sous-Préfet de Château-Gontier

Cette visite s'effectuera lundi 28 septembre avec les élus de Bouère et St Brice.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30